



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA LOIRE

**ARRÊTÉ N°262-DDPP 12**  
portant modification

La préfète de la Loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Titre 1er du Livre V du Code de l'Environnement relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ;

VU le décret n° 2010-369 du 13 avril 2010 modifiant la nomenclature des installations classées ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2002 réglementant les activités exercées par la STE AUTO CASSE GIBAND DURANTON sur le territoire de la commune de SAINT-ETIENNE – 66 rue Mathieu de la Drôme ;

VU le courrier du 20 mars 2012 de l'exploitant déclarant la reprise par la SARL AUTO PIECES GIBAND PEYRACHE ;

VU le courrier de l'exploitant en date du 29 mars 2011 actualisant sa situation administrative au regard des nouvelles rubriques des installations classées ;

VU le rapport de l'Inspection des Installations Classées en date du 4 avril 2012, établi au vu des documents transmis par l'exploitant et des modifications de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement introduites par décret n° 2010-369 du 13 avril 2010 ;

VU l'avis émis par le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques au cours de sa séance du 22 mai 2012 ;

VU l'absence d'observation émise par l'exploitant sur le projet d'arrêté transmis le 20 juin 2012 ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'acter les modifications de classement suite au décret n°2010-369 du 13 avril 2010 susvisé;

**SUR proposition** de Monsieur le directeur départemental de la protection des populations,

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

Il est pris acte du changement de dénomination sociale de l'entreprise AUTO CASSE GIBAND DURANTON, devenue société AUTO PIECES GIBAND PEYRACHE.

**ARTICLE 2**

Le point 1 de l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2002 est remplacé par :

La société AUTO PIECES GIBAND PEYRACHE est autorisée à exploiter, sur le territoire de la commune de STETIENNE, dans l'enceinte de son établissement situé 66 rue Mathieu de la Drôme, les installations répertoriées ci dessous.

Rubriques	Natures des activités	Volumes d'activité	A, D, NC
2712	Installation de stockage, dépollution, démontage, découpage ou broyage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transport hors d'usage la surface étant supérieure à 50 m <sup>2</sup>	6 700 m <sup>2</sup> (parcelles cadastrées n° 37, 51, 67, 70, 71 et 73)	A
2713-1	Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux la surface étant supérieure ou égale à 1 000 m <sup>2</sup>	9 500 m <sup>2</sup>	A

### ARTICLE 3

Conformément aux dispositions de l'article L. 514-6 du Code de l'Environnement, la présente décision ne peut être déférée qu'au Tribunal Administratif de LYON. Le délai de recours est de deux mois pour le bénéficiaire et commence à courir du jour de la notification de la présente décision. Il est d'un an pour les tiers à compter de la publication ou de l'affichage de la présente décision.

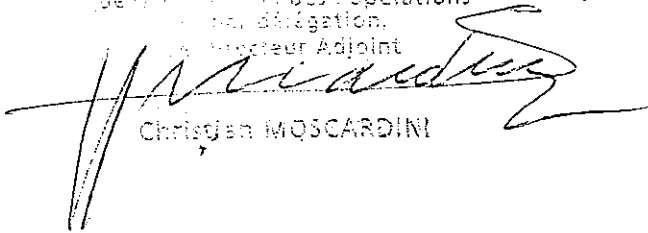
### ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Départemental de la Protection des Populations, Monsieur le maire de SAINT-ETIENNE, Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement chargé de l'Inspection des Installations Classées sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie restera déposée en mairie où tout intéressé aura le droit d'en prendre connaissance.

Un extrait sera affiché pendant une durée minimale d'un mois à la mairie, il sera dressé procès verbal de l'accomplissement de cette formalité.

Fait à Saint-Étienne, le

Pour le Directeur Départemental  
de la Protection des Populations  
et de l'Environnement,  
Monsieur Adjoint

  
Christian MOSCARDINI

#### Copie adressée à :

- Société AUTO PIECES GIBAND PEYRACHE

66, rue Mathieu de la Drôme

42000 SAINT-ETIENNE

- Monsieur le maire de SAINT-ETIENNE

- Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement – UT Loire - Inspection des installations classées

- Archives

- Chrono